

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Une dépêche de Plymouth nous apprend que le duc de Somerset, les lords de l'amirauté et leur suite sont arrivés hier dans ce port pour recevoir le prince de Galles et rendre visite aux vaisseaux français.

Le duc de Somerset, les lords de l'amirauté avec leur suite, et les autorités navales et militaires de Plymouth, se sont rendus dans l'après-midi à bord du *Magenta*, où les officiers français leur ont fait le plus cordial accueil.

Le *Daily Telegraph* dit que le *Prince-Consort* et l'*Achille* ont quitté l'escadre du canal à Portland pour aller au-devant de l'escadre française.

La grande revue des escadres combinées n'aurait lieu, d'après ce journal, qu'à la fin d'août, l'escadre française n'étant pas encore prête.

On espère, dit une correspondance adressée de Paris au *Journal de Bruxelles*, que le prince de Galles accompagnera l'escadre britannique jusqu'à Cherbourg et se rendra, après les fêtes maritimes, au camp de Châlons.

Une lettre de Florence rapporte, comme un bruit répandu dans cette capitale, que le prince Humbert, le fils aîné de Victor-Emmanuel, se rendra pareillement au camp de Châlons.

Une lettre de Copenhague nous annonce que le Rigsraad va être convoqué. La session

s'ouvrira le 16 août. Le Rigsraad délibérera sur la nouvelle constitution.

La même lettre nous annonce qu'une souscription nationale est ouverte au bénéfice du brave lieutenant Auker, qui s'est signalé par l'intrépidité de sa défense des redoutes de Düppel, et qui vient d'être mis en retrait d'emploi.

Les élections pour la Chambre des députés en Portugal sont terminées, et le résultat définitif est favorable au ministère; 70 candidats ministériels contre 40 conservateurs.

Le maréchal Saldanha, qui exerce toujours une grande influence dans le pays, n'a voulu prendre parti ni pour ni contre l'administration.

Notre correspondance particulière de Livourne nous apprend que M. Guerrazzi et quelques-uns de ses collègues appartenant au parti avancé ont donné leur démission de membres du conseil municipal, par la raison que cette assemblée se trouve composée d'éléments contraires à leurs principes.

L'opinion modérée se trouve ainsi maintenant en très-grande majorité dans les conseils de la commune.

On nous écrit de Messine que les mesures les plus rigoureuses ont été prises dans ce port maritime à l'égard des provenances d'Égypte.

L'esprit de la population est très-excité par suite des désordres qui ont éclaté à l'occasion de l'arrivée du *Copernic* et l'on s'attend à de nouvelles agitations.

La *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, rapporte

une conversation que le comte de Mensdorff aurait eue tout récemment avec le baron Verther, le ministre d'Autriche, et elle cite les propres paroles que le ministre aurait prononcées. Nous les reproduisons sous la responsabilité de la feuille viennoise :

« Les prétentions prussiennes telles que M. de Bismark les a formulées dans sa dépêche du 22 février sont absolument inacceptables et forment, par conséquent, un obstacle insurmontable. Tant que la Prusse n'acceptera pas les contre-propositions faites par l'Autriche, et qui, d'ailleurs, tiennent compte équitablement des intérêts prussiens; les deux cabinets ne parviendront pas à s'entendre, quelque que désirable que puisse être cette entente. »

La question de la révision de la Constitution fédérale suisse, qui paraît désirée par la majorité du pays, a été soumise le 14 juillet à l'examen de l'Assemblée fédérale à Berne.

Une commission de quinze membres a été chargée de préparer un travail sur ce grave sujet. Ces quinze membres ont été élus par trois séries de cinq membres chacune, et choisis chacun dans un canton différent, afin de représenter autant que possible toutes les nuances de l'opinion du pays.

Les deux conseils ont décidé de se réunir en session extraordinaire le 23 octobre, afin d'entendre ce rapport et de prendre une décision définitive.

Le conseil des Etats, dans sa séance du 10 juillet, a ratifié l'extension à l'Algérie des traités du 30 juin 1864. Cette proposition n'a rencontré que 5 voix opposantes sur 40 votants environ.

Le ministère, dans les Pays-Bas, a essayé, dans la deuxième Chambre, deux échecs importants.

A la suite de votes hostiles, il a dû retirer successivement une loi concernant une nouvelle répartition de l'impôt personnel, puis une loi destinée à apporter à l'impôt du timbre certaines modifications.

Malgré ce double insuccès, le ministre des finances, M. Betz, paraît décidé à garder son portefeuille.

Un journal de Posen fait remarquer que le gouvernement russe semble protéger, particulièrement à Varsovie, l'élément germanique, peu nombreux, du reste, jusqu'à présent. A l'occasion de la fête de la Saint-Michel, au mois de septembre, on ouvrira un nouveau collège allemand; on doit inaugurer en même temps une institution allemande pour les filles, et une école normale germanique sera établie sur l'emplacement de l'ancien couvent des carmélites.

La *Gazette de Madrid*, du 15 juillet, publie le décret qui relève de ses fonctions de gouverneur du prince des Asturies le cardinal Puente, archevêque de Burgos.

Le même journal annonce que, par une décision du conseil des ministres, les adresses de l'archevêque de Burgos et de l'évêque de Tarragone seront déférées au Conseil d'Etat, afin qu'il soit procédé conformément à la loi.

Selon la *Correspondencia*, du 15, le R. P. Claret, confesseur de la reine Isabelle, a donné aussi sa démission, et la sœur Patrocínio se

FEUILLETON.

3

LE ROMAN D'UNE HÉRITIÈRE.

(Suite.)

M. de Courville s'avançait vers elles, conduisant ce même gentleman, qu'il leur présenta sous le nom de Régis de Lancy, en ajoutant que c'était le Grandisson annoncé. La marquise ne manqua pas cette occasion de déployer sa science; elle raconta en quelques minutes l'histoire du héros de Richardson, et conclut son speech par une comparaison entre lui et Lovelace, tout à l'avantage de ce dernier, il faut bien en convenir.

— Oh ! ma mère, s'écria Arabelle choquée.

— Lady Erlington a raison, poursuivit Tristan, Grandisson est accompli, mais Grandisson est ennuyeux; Lovelace a plus de vice, mais Lovelace est aimable. J'aimerais mieux être l'un que l'autre, et je le prouve en m'efforçant...

— Vous vous calomniez, Tristan, interrompit le vicomte, je vous connais mieux que vous ne le supposez, et je sais mieux que vous ce que fut votre cœur; ne le croyez pas, madame.

Cette petite apologie obtint l'approbation générale, excepté celle du plus intéressé; il soutint que son ami le flattait maladroitement, et qu'il leur ferait perdre la bonne opinion qu'il donnait de lui.

— Mais quel est donc ce superbe, cet indolgent Chérubin? demanda une vieille dame, pendant que M. de Lancy continuait à marcher près d'Arabelle.

— C'est mon plus ancien ami, un gentilhomme breton; il est riche, il appartient à une race aussi vieille que la vieille Bretagne; il est orphelin, seul au monde, et il n'a jamais oublié la devise de ses ancêtres : Dieu et le roi.

— Comment, il existe encore un tel phénix en France, monsieur? Je ne le pensais pas.

— Il existe celui-là, c'est le seul. Il ne fume pas, il ne s'occupe des chevaux et des chiens que pour s'en amuser, il n'en assomme pas les autres; il est pieux sans ostentation et sans ridicule; vous ne vous douteriez pas de tout cela, si je ne prenais soin de vous en avertir, il ne se laisserait pas deviner, je vous en réponds. Malheureusement mesdames, vous jouirez peu de toutes ces vertus, il part dans deux jours.

Tout le monde sait ce que c'est qu'une partie de

campagne aux eaux, il y règne une liberté, on laissera aller de bon goût qui les rend infiniment agréables. La journée s'écoula vite, et, lorsqu'on dut se diriger vers le vieux Château pour dîner, personne ne voulut croire qu'il fût si tard.

— Hâtons-nous donc, ou nous n'arriverons pas pour le concert, dit lady Erlington, je tiens à ne pas manquer le premier morceau de Vivier; c'est une composition nouvelle, et plus délicieuse encore que la dernière, assure-t-on, si c'est possible...

Pendant qu'on rejoignait les voitures, M. de Courville resta un peu en arrière avec un de ses amis, Albert de Milange, presque aussi renommé que lui pour ses folies.

— La peste soit de tes courses, lui dit-il, et de tes amusements, nous ne jouerons pas aujourd'hui, nous reviendrons juste pour le concert; je te déclare que je n'irai pas.

— Tu iras et moi aussi, c'est nécessaire, Albert, nous ne pouvons paraître dans les salons ce soir. Sois tranquille, nous nous en dédommagerons plus tard, j'ai mon idée.

— Tu es trop prudent.

— On ne saurait l'être assez; repose-toi sur moi, tu me connais. Et puis...

Il s'arrêta tout court, les yeux fixés devant lui, ceux d'Albert suivirent la même direction, il ne put retenir une exclamation de surprise.

— Par ma foi ! la belle femme !

Une calèche arrivait; dans cette calèche était, en effet, une des plus belles créatures qui se puissent voir, une nymphe, une péri, une fée. Nonchalamment étendue sur les coussins, enveloppée de mousselines et de dentelles, elle regardait autour d'elle sans paraître chercher quelqu'un. Un éclair s'échappa néanmoins de sa prunelle lorsqu'elle aperçut Tristan. Un laquais avait ouvert la portière; elle descendit lentement et s'avança vers le jeune homme, incertain de ce qu'il devait faire.

— Eh ! oui, c'est moi, mon cousin, dit-elle; puisque vous n'accourez pas quand je vous appelle, il faut bien que je vienne à vous. Je ne prétends pas gêner vos plaisirs; vous me présenterez, j'espère, à ces dames; et je serai trop heureuse de les connaître. Allons, donnez-moi le bras.

II. — CONVERSATION DU BEAU MONDE.

Cette nouvelle venue était une femme de petite taille, mais parfaite de formes; elle avait une grâce, une élégance incomparables, et la beauté de son vi-

drait soit à Rome, soit dans un établissement religieux en France.

PROTESTATION DU CARDINAL ARCHEVÊQUE DE BURGOS.

Le *Pays* publie des fragments de la protestation que le cardinal archevêque de Burgos a publiée contre la reconnaissance du royaume d'Italie par l'Espagne. Nous les lui empruntons.

«..... Votre Majesté sait déjà qu'il n'est pas dans mon intention de m'occuper de ces Etats purement civils qui ont été incorporés à la couronne de Sardaigne. Les liens de famille qui unissent Votre Majesté royale à leurs légitimes souverains, et la justice même de leur cause donneraient un motif assez fondé; mais je ne veux pas laisser supposer que cet écrit descend au terrain politique.

» Peut-on en dire autant de ces provinces qui, d'une manière aussi violente que sacrilège, ont été arrachées à la souveraineté du pontife romain? C'est seulement à ces provinces que s'appliquent nos observations.

» Et quels moyens a-t-on employés pour préparer et consommer cette spoliation des Etats de l'Eglise? Ils paraissent incroyables, s'ils n'avaient pas été révélés par celui qui est le Père de la vérité, par le suprême pontife lui-même. Les chefs de la faction qui ont commis cet attentat emploient, nous dit-il, tous les moyens qui sont en leur pouvoir pour corrompre les mœurs de la population, faisant circuler des livres et des journaux où se proclame la licence, où l'on outrage le Vicaire de Jésus-Christ, où l'on se rit de la religion et de la piété chrétiennes, où l'on tourne en ridicule les prières adressées à la Vierge immaculée pour obtenir son pouvoir protecteur. Dans les spectacles publics, on offense l'honnêteté, on outrage la vertu, et les personnes sacrées sont livrées à la dérision et à la risée des incrédules.

» Dans toutes ces perverses et perfides intrigues que nous déplorons, ajoute le Saint-Père, le Piémont a eu la part principale. C'est lui qui a envoyé des agents de tous côtés, qui a semé l'or, qui a distribué des armes, qui a fait répandre les écrits et les journaux; aucun moyen de perfidie n'a été négligé par les agents diplomatiques que ce gouvernement avait à Rome.

» Et si ces faits sont sanctionnés par la reconnaissance formelle des nations, quelle autorité restera solide sur la terre? Quel trône au monde, malgré la plus longue et la plus respectable ancienneté, pourra dès lors compter avec vraisemblance sur sa stabilité et sa durée? On me dira qu'il s'agit de reconnaître le fait accompli et non le principe. Les conséquences sont les mêmes.

» Le prélat rappelle ensuite les condamnations disposait à partir pour l'étranger. Elle se ren-

tions religieuses prononcées par le Saint-Siège contre les auteurs de tous actes commis au préjudice du Saint-Siège, et il ajoute cette citation :

« Ceux qui ont contribué, par leur conseil ou par leur adhésion, à ces actes, ont encouru les censures et les peines ecclésiastiques que nous avons formulées. »

« Que votre Majesté, reprend le cardinal, juge maintenant si une reine et une nation catholiques peuvent reconnaître de tels faits; si elles peuvent entrer en négociation et traiter avec des hommes aussi solennellement séparés de la communion des fidèles et si cette très-grave peine n'atteindra pas ceux qui, d'une manière quelconque, auront adhéré à ces faits iniques! »

«..... Combien de fois j'ai eu l'honneur et la joie d'entendre des augustes lèvres de Votre Majesté, combien de fois Votre Majesté a daigné m'exprimer les sentiments de respect et de particulière affection dont elle est animée pour le chef vénérable de l'Eglise catholique! Plus d'une fois Votre Majesté m'a chargé de l'honneur de transmettre au Saint-Père l'expression de ses loyaux et pieux sentiments.

» Fréquemment elle m'a répété son ardent désir d'aller en personne jusqu'à la capitale du monde catholique pour connaître Pie IX, le monument le plus insigne que renferme cette cité éternelle, pour donner au monde entier cette preuve solennelle de son respect envers le représentant de Jésus-Christ sur la terre, pour mettre à ses pieds son tendre et illustre filleul, votre fils très-cher et l'héritier de la couronne, et pour lui demander, avec sa bénédiction apostolique, qu'il lui donne de sa main, pour la première fois, la communion.

» Mon bonheur n'a pas été moindre chaque fois que j'ai entendu ce vénérable Pontife répondre aux sentiments de Votre Majesté dans les termes de la plus ardente affection, et déclarer devant une réunion de prélats espagnols si nombreuse, que nul siècle n'avait vu la pareille à Rome, qu'il éprouvait un noble orgueil à se dire le parrain de S. A. le prince des Asturies. Laissez-moi citer l'allocution qu'il prononça, le 20 mai 1850, à son retour de Gaète, dans laquelle, avec tant de justice et d'à-propos, il proclamait les mérites acquis par Votre Majesté en prenant, avec les autres gouvernements catholiques de l'Europe, l'initiative, et en offrant d'ajouter à leurs armées les forces de notre Espagne pour la défense du père commun des fidèles et la restitution de ses Etats.

» Serait-il possible qu'après tant d'années passées, pendant lesquelles tous les gouvernements de cette nation sont restés fermes dans les principes qui ont toujours guidé la conduite de l'Espagne envers le Saint-Siège; serait-il possible, maintenant que la tempête gronde, que le désolé Pontife voit à peine sur

la terre un endroit où il puisse porter les yeux pour chercher une consolation, si ce n'est vers la catholique Espagne; serait-il possible que cette nation vint verser la dernière goutte dans le calice de ses tribulations et précipiter le terme d'une vie si infortunée, dont nous tous catholiques nous demandons incessamment la prolongation pendant de nombreuses années?

» Il n'en sera pas ainsi, certainement, puisque votre gouvernement a engagé une solennelle parole de respecter en cette grave question les intérêts du catholicisme; et ces intérêts lui font nécessairement un devoir d'obéir aux décisions du siège apostolique, et de travailler en parfait accord avec lui.

» Dans cette conviction, je m'abstiens en ce moment de rappeler les peines très-sévères infligées par le vicaire de Jésus-Christ non-seulement aux auteurs de ces sacrilèges usurpations, mais encore à ceux qui y adhèrent.

» Que Votre Majesté daigne recevoir cette humble exposition comme un témoignage du respect et de l'attachement dont mon cœur est animé, et comme un juste tribut de ma reconnaissance pour les faveurs multipliées que j'ai reçues de sa royale munificence, etc. »

La reine, qui partage, au fond, les idées de l'archevêque, aurait bien voulu amener une transaction; O'Donnell a tenu bon et l'archevêque a reçu l'ordre de donner sa démission des fonctions de gouverneur du Prince des Asturies.

C'est là le premier acte de la lutte que je vous ai annoncée, car, il ne faut pas se le dissimuler, l'épiscopat espagnol ne restera pas passif.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

« Le Prince Impérial, qui avait été un peu indisposé ces jours-ci, est presque entièrement rétabli. »

— Les assassins du président Lincoln ont subi leur peine à Washington le 7 juillet.

— Dans une des dernières séances de l'Académie des sciences, M. Boudin a présenté un intéressant mémoire sur la *Statistique des accidents de la foudre*, d'où il résulte que :

1° Pendant la période de 1855 à 1863, on a compté en France 2,258 personnes tuées roide par la foudre.

2° Le maximum annuel s'est élevé à 111; le minimum s'est abaissé à 48.

3° De 1854 à 1863 on n'a compté, sur 880 victimes de la foudre, que 243 personnes du sexe féminin, soit 26.7 sur 100.

Cette proportion n'est même, en Angleterre, que de 21.6 pour 100.

— Présentez-moi, répéta Pulchérie, cette fois d'un ton impératif qui n'admettait pas de réplique.

Le comte sentit qu'il devait s'exécuter, sous peine de ridicule et il prit la main de sa cousine.

— La marquise de Bellemare, milady, une de mes proches parentes; elle m'a fait une charmante surprise, je ne comptais pas sur elle et la voilà. Elle espère que vous voudrez bien lui permettre de vous accompagner aujourd'hui et que vous excuserez cette visite improvisée.

Les deux femmes saluèrent, avec une roideur qui n'annonçait rien de bien intime pour l'avenir de la connaissance.

— M. le marquis de Bellemare?... demanda en hésitant lady Erlington.

— Etait le cousin germain de ma mère, milady, reprit Tristan; il est mort depuis quatre ans.

Il y eut un instant de silence grave, comme s'il venait de se passer quelque événement important et mystérieux. Arabelle le comprit la première et engagea Mme de Bellemare à monter en voiture. Toutes les trois s'installèrent et les chevaux partirent d'un train qui laissa loin derrière eux les carrosses de louage.

4° Dans plusieurs cas, la foudre, en tombant sur des groupes de personnes des deux sexes, frappé particulièrement les individus du sexe masculin, épargnant plus ou moins les personnes du sexe féminin.

5° Dans un grand nombre de cas, la foudre a tué des troupeaux de plus de 100 animaux, bêtes à cornes, porcs ou moutons, sans atteindre les bergers ou conducteurs, bien que placés au milieu d'eux.

6° Il existe plusieurs exemples de hêtres foudroyés; c'est donc à tort que Maxwell a proclamé l'immunité de cet arbre, et que l'on a reproduit cette erreur au dernier congrès scientifique de Manchester.

7° Il existe au moins deux exemples de personnes frappées plusieurs fois dans leur vie par la foudre; une de ces personnes fut blessée deux fois au pied gauche dans une période de quinze ans; l'autre fut visitée trois fois par la foudre dans trois logements différents.

8° En 1853, sur 34 personnes tuées par la foudre dans les champs, 15 ou à peu près la moitié ont succombé sous des arbres; de 1841 à 1853, sur 107 personnes foudroyées, 21 ont été signalées comme ayant été frappées sous des arbres;

9° Dans une période de plusieurs années, le maximum des accidents de foudre, en France et en Angleterre, s'est présenté dans les mois de juillet et d'août; aucun décès par fulguration n'a été constaté dans les mois de novembre, décembre, janvier et février.

10° Sur 53 décès par fulguration dont l'heure a été notée, 46 ont eu lieu de 9 heures du matin à 9 heures du soir, et 7 seulement de 9 heures du soir à 9 heures du matin.

11° Pendant la période de 1835 à 1863, la plus forte proportion des victimes de la foudre a été observée dans les départements suivants : Lozère, Haute-Loire, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Haute-Savoie. Les départements les plus épargnés ont été : Manche, Orne, Eure, Seine, Calvados.

12° La proportion des victimes de la foudre a été trente-trois fois plus élevée dans la Lozère que dans la Manche.

Enfin, M. Boudin, se livrant à la méthode des évaluations, trouve que :

1° En évaluant le nombre des personnes blessées par la foudre qu'au double du chiffre des personnes tuées roide, il résulte, pour la période de 1835 à 1863, un total de 6,714 victimes, soit en moyenne de 230 par an;

2° En évaluant qu'à 25 0/0 la proportion des victimes frappées sous des arbres, on trouve que sur les 6,714 foudroyées en France, de 1835 à 1863, près de 1,700 personnes (1,678) auraient pu échapper à divers accidents et même à la mort, en évitant le voisinage des arbres pendant l'orage.

sage, d'une irréprochable régularité, s'alliait avec une physionomie piquante, spirituelle, mobile à l'excès. Ses yeux étaient plutôt verts que bleus, ils changeaient de nuances comme ceux des chats, suivant qu'elle était diversement impressionnée. Sa peau, d'une finesse extrême et d'un blanc mat, ne s'animait jamais; il semblait qu'elle fût de marbre. Ses cheveux, d'un châtain foncé, très-abondants, retombaient en boucles sur son cou, et ses dents, qu'on entrevoyait entre ses lèvres roses, défiaient toutes les comparaisons des poètes.

Sa mise simple et riche était celle d'une grande dame et d'une femme d'esprit. Pas un de ses avantages n'était perdu, et cependant l'œil le plus exercé n'eût pas découvert l'apparence d'une prétention. Son port de tête la grandissait, et lui donnait cent coudees. Dès qu'elle paraissait, les autres femmes étaient écrasées, on ne regardait plus qu'elle : c'était la séduction incarnée.

Ces sortes de femmes justifient la fable des enchanteuses et des sirènes.

Tristan paraissait néanmoins fort contrarié de son arrivée; il lui répondait à peine; lui si gai, si étourdissant d'ordinaire, il s'en allait la tête basse et lentement, comme un homme qu'on traite au sup-

plée. La belle étrangère affectait de s'en apercevoir, elle plaisantait avec une légèreté pleine de charme, elle s'appuyait sur son bras d'une manière intime et affectée.

— Ce cher cousin, que je suis heureuse de le revoir! Il ne m'attendait pas. Marchons donc plus vite, on nous regarde et l'on s'étonne. Il faut que vous me présentiez absolument à ces dames, je ne puis pas arriver près d'elles comme un inconvenient.

Tristan s'était contenu jusque là, ils étaient seuls et séparés par quelques pas du reste de la compagnie, qui s'empressait autour des voitures. Il s'arrêta et frappa du pied.

— Pulchérie, dit-il, pourquoi êtes-vous venue ici? je vous avais priée de ne plus me suivre et de me laisser la liberté de mes mouvements, vous savez...

Elle l'interrompit par un éclat de rire franc et gai, un éclat de rire d'enfant accusé d'une espièglerie dont il se vante, et sans ajouter un mot, elle avança plus vite, de façon à rendre toute conversation impossible. Ils approchaient de lady Erlington et de lady Arabelle qui les examinaient et se communiquaient à voix basse leurs observations.

La conversation d'abord pénible, embarrassée, s'engagea bientôt sur un ton plus sympathique, grâce à l'esprit et à l'amabilité de Pulchérie. Elle rompit les glaces qui l'entouraient, domina les préventions que son introduction singulière et inattendue avait fait naître, et, lorsqu'on arriva au vieux château, les Anglaises et elle étaient déjà les meilleures amies du monde, en dépit de la première froideur.

On se mit à table et la gaieté fit tout oublier. Mme de Bellemare fut étincelante, elle conquit tous les suffrages; M. de Milange dit à son voisin, en la regardant, ainsi que M. de Sancy, placé à côté d'elle :

— Je ne crois pas qu'il y ait au monde un plus beau couple que celui-là.

Cette observation fut entendue; elle frappa tout le monde, tant elle était vraie. La marquise l'avait peut-être faite avant personne; elle ne put cependant retenir un sourire lorsqu'on la lui répéta. Régis n'écoutait pas, il conservait son attitude indifférente. Son regard se levait quelquefois cependant sur lady Arabelle, assise en face de lui; puis il détournait la tête avec une expression de regret.

Le retour à Baden fut charmant; on se sépara pour faire sa toilette et l'on se retrouva au concert,

Chronique Locale.

ELECTIONS MUNICIPALES.

VILLE DE SAUMUR.

Liste déjà publiée.

Leroux.	Bonnemère.
Lecoy.	Besson-Morin.
Louvet.	Abellard.
Bucaille.	Thiffoine-Mercereau.
Delavau, Henri.	Ratouis, Charles.
Courtillier.	Georget.
De Fos, Gustave.	Pellé, Frédéric.
Bineau.	Labiche.
Chedeau.	Touchaleaume.
Girard.	Juchault, avocat.
Bury.	Besnard, médecin.
Chudeau.	Thoreau de la Martinière.
Lambert-Lesage.	Foucher-Gilbert.
Paul Mayaud.	

Liste que nous avons annoncée et qui a été distribuée aujourd'hui dans notre ville :

Louvet.	Thiffoine-Mercereau.
Chedeau.	Ratouis, Charles.
Lecoy.	Georget.
Bucaille.	Ducamp, juge.
Delavau, Henry.	Rottier, Jules.
Courtillier.	Miltocheau, Eugène.
De Fos, Gustave.	Charbonneau-Rallet.
Bineau.	Richard, Jules.
Girard.	Daget.
Bury.	Brière père.
Lambert-Lesage.	Jouffrault.
Mayaud, Paul.	Moricet, Léon.
Bonnemère.	Thoreau de la Martinière.
Besson-Morin.	

Quelques uns de nos concitoyens, dans un esprit de conciliation, nous présentent la liste suivante que nous nous empressons de publier.

Saint-Pierre.

MM. Bineau,	Conseiller sortant.
Bucaille,	id.
Bury,	id.
Chedeau,	id.
Courtillier,	id.
De Fos, Gustave,	id.
Delavau, Henri,	id.
Girard,	id.
Lambert-Lesage,	id.
Lecoy,	id.
Mayaud, Paul,	id.
Gaborit, négociant, rue Saint-Jean.	

Nantilly.

MM. Louvet,	Conseiller sortant.
Baillergeau, juge.	
Ducamp, juge.	
Fouché-Gilbert.	
Lizé, Armand, employé des finances, en retraite.	
Thoreau de la Martinière.	

ou les artistes aimés furent applaudis avec enthousiasme.

Quand lady Erlington rentra chez elle le soir, elle passa dans la chambre de sa fille : par une sorte de déférence involontaire pour son intelligence et pour son éducation supérieures, elle n'accueillait aucune opinion, presque aucune idée, sans en avoir causé avec Arabelle. Ce soir là, elle avait beaucoup à lui dire et beaucoup à lui demander ; elle lui laissa à peine le temps de quitter sa toilette et renvoya sa femme de chambre.

— Eh bien, mon amour, que pensez-vous de notre nouvelle connaissance ? lui demanda-t-elle.

— Et vous, ma mère, qu'en pensez-vous ?

— Je la trouve délicieuse, je n'ai jamais rencontré une femme qui me plaît autant.

La jeune lady secoua la tête.

— Elle est adorable, j'en conviens, répliqua-t-elle ; pourtant il me serait impossible de l'aimer.

— Pourquoi ?

— Je ne sais, je ne vous l'expliquerai pas ; je me blâme moi-même de cette prévention, rien ne la justifie en apparence, et je ne puis m'en défendre.

— Elle a l'air si bon, elle est si prévenante ! Tout le monde en raffole.

St-Nicolas.

MM. Besson-Morin,	conseiller sortant.
Leroux, père,	id.
Ratouis, Charles,	id.
Charbonneau-Rallet.	
Daget.	
Touchaleaume.	

Les Ponts.

MM. Thiffoine-Mercereau,	conseiller sortant.
Chasseloup de Chatillon,	capitaine de frégate, en retraite.
Moricet, Léon.	

CONCERT MILITAIRE.

MUSIQUE DE L'ECOLE IMPERIALE DE CAVALERIE.

Chef de musique : M. BRUCK.

Programme du jeudi 20 juillet, de 7 à 8 heures.

- 1° Grande marche ;
- 2° *Lucrèce* (air) ;
- 3° *Tancredi* (ouverture) ;
- 4° *Luise* (grand duo) ;
- 5° *La Brise de Mai* (rédowa) ;
- 6° *Lille* (valse).

Mardi, 18 juillet, à 8 heures du matin, un nombreux cortège conduisit à sa dernière demeure un homme universellement et profondément regretté. Il était en effet impossible de connaître M. Gustave Swanberg sans l'aimer. M. Coulon, l'un de ses plus intimes amis, s'est fait l'éloquent interprète de l'affliction que cause sa perte, et a payé en ces termes un juste tribut d'éloges à sa mémoire :

Messieurs,

La ville de Saumur vient de perdre un de ses meilleurs citoyens ; le travail, un de ses plus vaillants représentants ; l'amitié, un de ces cœurs d'élite qui se consolent de toutes les déceptions, qui s'élèvent à toutes les abnégations pour peu qu'ils sentent battre près d'eux un cœur d'ami. Doué d'une organisation riche et énergique, de facultés brillantes et variées, il n'a manqué à Gustave Swanberg, pour être une des nâtres les plus complètes, que cette culture large et profonde de la jeunesse, qui féconde la vie et imprime à nos actes un cachet de grandeur.

Dès l'âge de douze ans, cette belle organisation commença une lutte héroïque contre l'infortune, et il dut chercher dans l'atelier cette éducation fiévreuse qui n'admet, trop souvent, que des conventions sociales sans principes, cette instruction étroite et sans synthèse, qui en matière d'art, ne sait point nous ouvrir les horizons infinis.

Sorti d'une école matérialiste qui stérilise nos plus riches facultés, il lui fallut bientôt une atmosphère plus pure, des régions plus élevées. Dès lors il se livra, avec un courage infatigable, à l'étude des lois immortelles, fondements de l'esthétique dans les arts comme dans la morale.

— Même M. de Courville ?

— Ah ! s'écria la mère, je comprends maintenant, il y a de la jalousie sous jeu ; tu aimes donc le comte ? Le ciel en soit loué ! tu te marieras avec lui alors, et nous ne retournerons plus en Angleterre.

— Il n'est pas question de mariage, je vous assure, il ne m'en a rien dit, je ne sais pas si je l'aime, et puis maintenant, s'il y a pensé, il n'y pense plus auprès de cette belle cousine dont tout le monde raffole.

— Il y pense toujours, il la connaissait bien avant toi, et cela ne l'a pas empêché de te faire la cour.

— Ma mère, ma mère, croyez-moi, il arrivera malheur de tout ceci.

— Ah ! voilà bien l'Ecoissaise ! les superstitions, les pressentiments, les sorciers. Tu as pris les leçons de ta nourrice. Ne disait-elle pas que tu aurais une vie orageuse, parce que tu as un signe au-dessus de la lèvre ? Ce sont des folies que nous dédaignons, nous autres gens de la Cité.

(La suite au prochain numéro.)

Pendant trente ans, cette étude fit le charme d'une amitié qui ne connut jamais un seul jour de doute et de défaillance, dont l'anneau brisé aujourd'hui ne doit plus se renouer que dans un monde meilleur. — Pardonnez-moi, Messieurs, si je n'ai pu me détacher de l'égoïsme d'une douleur personnelle, en présence des regrets universels dont les touchants témoignages éclatent autour de moi. Je veux m'oublier et me renfermer dans la mission sévère du devoir.

Vous tous qui l'avez connu, dites-moi devant quel acte de confraternité, devant quel service désintéressé, devant quel dévouement s'est-il senti froid ou impuissant ? Au lieu de s'endurcir sous les rudes étreintes du malheur contre les émotions généreuses, son âme devenait chaque jour plus douce et plus sympathique ; et lorsque la fortune lassée de le poursuivre, lui sourit enfin, la fortune, non plus que le malheur, ne put le surprendre dans l'égoïsme. — Pendant cinq à six années (et ici je fais appel à deux vieux camarades qui n'ont rien oublié), Gustave Swanberg a subi vaillamment des épreuves si poignantes, des privations si cruelles, qu'elles feraient reculer les âmes les mieux trempées de ceux qui l'entourent en ce moment. Je ne veux point soulever le voile dont aime à se couvrir la sainte pudeur de la souffrance, mais je l'affirme avec l'autorité que reçoivent sur une tombe la conviction et la conscience, aucun de nous, Messieurs, aucun de nous, travailleurs, n'a trouvé tant d'amertume et de douleur à son début dans la vie.

Sans doute sa constance invincible sut conquérir une honorable médiocrité, mais il aimait toujours à se rappeler dans l'intimité, cette rude étape du travailleur, et il ne perdit jamais la robuste virilité de sa laborieuse profession. Enfin que vous dirai-je ? Que ce soit le dernier trait de cette existence si courte, mais si bravement remplie : le dévouement et le sacrifice lui étaient tellement naturels, j'allais dire nécessaires, que dans la cruelle maladie qui lui enleva une compagne chérie, il prodigua ses forces jusqu'à la mort.

Noble cœur, tu laisses à tous de magnifiques enseignements à suivre : aux travailleurs, l'exemple de l'énergie et de la fière indépendance ; à tes amis, le type de la générosité et de la loyale affection qui brave les préjugés, les injustices, les haines systématiques, pour rester fidèle à la communion du cœur.

Voilà ce que tu as fait. Ame douce et timide en apparence, tu avais l'héroïsme de l'estime et de la conviction.

D'autres, sans doute, ont le droit de se placer, avec nous, au premier rang, pour la douleur et les regrets ; mais, à coup sûr, je sens le juste orgueil de dire ici, devant tes amis, que dans cette tombe descend avec toi, Gustave, la meilleure part d'une âme qui, comme la tienne, est restée fidèle à trente ans d'estime et d'amitié.

Adieu, Gustave ! Tu étais croyant : j'ai le droit de te dire en face de la mort, un pied sur ta tombe : Ami, nous nous reverrons !

Ces mots d'adieu ont été écoutés dans un religieux silence, avec une émotion à peine contenue, attestant combien ils étaient l'expression vraie des sentiments de regret de tous ceux qui entouraient la fosse de M. Gustave Swanberg !

Vendredi, 7 juillet courant, un voyageur d'un âge avancé et ayant l'extérieur d'un ancien militaire, est descendu à l'hôtel de la Poste tenu par les époux Beigné ; il annonçait vouloir se reposer des fatigues d'une longue route.

Une malle et un carton à chapeau composaient son bagage.

Lambert Ferdinand-Joseph, officier d'administration en retraite, demeurant à la Rochelle, rue du Temple, 35 : telles sont les indications fournies par les papiers dont il était porteur. Il est né à Villers-la-Montagne (Moselle), en 1790, et jouissait d'une pension de retraite de mille francs.

À peine installé dans une chambre du premier étage de l'hôtel, il s'est trouvé de plus en plus affaibli sous le poids ; a-t-il dit, de peines de cœur.

Un médecin, M. Champeau, a été appelé auprès de lui ; mais malgré tous les soins il s'est éteint le lundi 17, à 5 heures du soir, après avoir reçu les secours religieux.

À la réquisition des époux Beigné et sur l'avis de M. le commissaire de police, M. le juge de paix du canton nord-ouest de Saumur, s'est transporté à l'hôtel de la Poste et a dressé un procès-verbal descriptif des effets et valeurs mobilières à lui représentés par les époux Beigné qui en ont conservé la garde.

La famille informée, sitôt le décès, par dépêche télégraphique, n'ayant encore donné, à l'heure où nous écrivons, aucune réponse ; il a été procédé hier, à 8 heures, à la sépulture de ce voyageur, en l'église de St-Lambert.

MM. P. Ratouis, juge de paix, Simon, maire de St-Lambert, ceints de leurs écharpes, et Beigné, maître d'hôtel, ont accompagné la dépouille mortelle jusqu'au cimetière.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Florence, 18 juillet. — Le roi est attendu à Florence.

Les journaux démentent la nouvelle donnée par l'*Apennino* qu'une proposition officielle de congrès soit parvenue au gouvernement.

Quelques cas de choléra ont été constatés, ces jours derniers, à Ancône. Aucun nouveau cas ne s'est produit depuis deux jours. Une commission sanitaire a été envoyée dans cette ville pour en examiner les conditions hygiéniques. Les derniers avis sont rassurants.

Alexandrie, 17 juillet. — Il n'y a eu aujourd'hui que 21 morts. Hier, au Caire, il y en a eu 105.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 15 juillet.

Revue politique de la semaine, par M. Aug. Marc. — Courrier de Paris, par Grimm. — Célébration à Ravenne du sixième jubilé dantesque (24, 25 et 26 juin), par M^{me} Dora d'Istria. — Funérailles du grand-duc héritier de Russie, S. A. I. Nicolas-Alexandrowich, à Saint-Petersbourg (6 juin). — La Muse rustique, par M. Jules de Laprade. — Travaux de dérivation des eaux de la Dhuis pour l'alimentation de Paris. — Revue littéraire : Philosophie de l'Histoire ; le *Dix-neuvième siècle*, par Charles Dolfus. — Voyage dans les Landes, par M. Henry Maret. — Salon de 1865 : Tableaux et statues reproduits par l'*Illustration* : la *Cigale* ; l'*Enfant à l'escargot* ; *Saint-Thomas* ; *Marche d'une division de l'armée française sur Mexico, arrivée à Plan del Rio*. — Les fêtes nationales en Serbie (2^e article), par Gestère. — Causerie dramatique, par M. Jules Claretie. — Enterrement d'Antoine Wiertz, peintre belge, notice sur la vie et sur quelques ouvrages de cet artiste, par M. L. Benoit.

Gravures : Médaille commémorative du sixième jubilé dantesque, célébré à Ravenne. — Eglise Saint-Vital à Ravenne, vue intérieure. — Tombeau du Dante, dans la chapelle dépendante du couvent des Franciscains, à Ravenne. — Découverte des ossements du Dante. — Chapelle où est le tombeau du Dante. — Colonne des Français, en mémoire de la bataille de 1512, à Ravenne. — Funérailles du grand-duc Nicolas Alexandrowich, à Saint-Petersbourg. — Travaux de conduite des eaux de la Dhuis à Paris : Travaux du pont de Dancoeur ; — Syphon conduisant les eaux ; — Coupe de l'aqueduc à fleur du sol ; — Vue générale du canal. — Salon de 1865, tableaux et statues reproduits : la *Cigale* ; — l'*Enfant à l'escargot* ; — *Saint-Thomas* ; — *Marche d'une division de l'armée française sur Mexico*. — Célébration des fêtes nationales en Serbie ; — Eglise de Takovo ; — Vue générale de l'assemblée au moment de la distribution des

croix; — Buste de Miloch, dans le jardin de Topchidéré; — Chêne de Takovo; — Tribune du prince; — Médaille commémorative. — Enterrement d'Antoine Wiertz, à Bruxelles, cérémonie célébrée à la maison mortuaire. — Échecs. — Rébus.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 15 juin 1865.

NAISSANCES. — 2, Auguste-Léon-Martin Petit, rue de la Croix-Verte; — 3, Lucie Goblet, rue des Capucins; — Eugène Rayneau, rue Saint-Nicolas; — Emile Dudé, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 5, Joseph-René Aumasson, rue de Fenet; — 6, Henry-Marie-Léon Bouton, à la Gendarmerie; — Clémentine Saleon, rue de la Visitation; — Berthe-Pauline Saulais, rue d'Orléans; — Armand Touchet, rue Saint-Jean; — 15, Hippolyte Fort, rue de la Visitation.

MARIAGES. — 1, Jean Fournier, domestique, d'Allonnes, et Jeanne-Perrine Lemcine, domestique, de Saumur; — 5, Jacques-André

Guitton, menuisier, et Anne Dunais, lingère, tous deux de Saumur; — 6, Jean-Auguste Renault, confiseur, et Zélinna Chartier, couturière, tous deux de Saumur; — 10, Denis Guenet, instituteur, de Souzay, et Emilie Commeau, sans profession, de Saumur; — 12, Auguste-Victor Brillatz, pharmacien, du Lude, et Constance-Alexandrine Girault, sans profession, de Saumur; — Henri-Frédéric Montaudon, cordonnier, et Eugénie Pouzet, lingère, tous deux de Saumur; — 14, Simon Mingot, jardinier, de Gennes, et Joséphine Renaudin, domestique, de Saumur.

DÉCÈS. — 1, Marguerite-Jeanne Boreau, rentière, 85 ans, célibataire, rue Fenet; — Louise Boiron, couturière, 55 ans, veuve André Pierre Renaud, rue de la Visitation; — 3, Julie Coutard, propriétaire, 78 ans, veuve Dominique-Etienne Poittier, levée d'enceinte; — Jean-Pierre-Marie Foliot, tailleur d'habits, 65 ans, à l'Hôpital; — 6, Marie Buchel, lingère, 14 ans, célibataire, à l'Hôpital. — 8,

Lucien Gasnault, commissionnaire, 45 ans, à l'Hôpital; — 12, Louis-Pierre Regnier, chargeur, 45 ans, rue du Petit-Pré; — 14, Albert-Louis Bédard, 1 an, rue Saint-Nicolas; — 15, Anne Guichet, propriétaire, 68 ans, veuve Gabriel Fusilier, rue de l'Hôtel-Dieu.

BULLETIN FINANCIER.

La semaine a été signalée par une grande hausse. A partir de jeudi, le Crédit mobilier, qui était resté jusque-là à peu près en dehors de la reprise, est venu partager avec la rente le rôle d'initiateur du mouvement ascensionnel, qui a repris aussitôt des allures beaucoup plus rapides. Les vendeurs n'ont pas tardé à être débordés; après avoir mis aux abois les vendeurs de ferme, on a attaqué les couches de primes, qui ont été successivement dépassées, et bientôt ce n'a plus été sur le marché qu'un vaste concert d'achats, dans lequel le découvert a bien été forcé de jouer la partie principale. Lorsqu'on a appris que le Crédit mobilier avait traité avec la Ville de Paris pour la garantie de l'emprunt,

on a été forcé de reconnaître que la hausse de cette valeur avait réellement une base sérieuse, et on s'est aperçu en même temps que le taux de capitalisation de toutes les valeurs n'était pas en harmonie avec la situation générale.

Toutes les actions des sociétés de crédit ont monté, à l'exemple de la rente et du Crédit mobilier. Parmi les plus recherchées on doit signaler le Crédit foncier et surtout le Comptoir d'escompte, qui s'est élevé à 920 fr. On remarque aussi la fermeté de la Société générale, qui est tenue à 600 fr.

Les Chemins de fer ont participé à la hausse dans une mesure assez large. Le Nord a monté de 1,027-30 à 1,043-75. L'Orléans de 825 à 835, et le Lyon de 855 à 850.

Sur le marché des chemins étrangers, la reprise a été aussi générale. Les Autrichiens se sont relevés de 414-25 à 423, les Lombards de 473 à 488-75, les chemins Romains, qui avaient fléchi à 190, ont remonté à 222-80. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e J. GUÉRIN, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

A VENDRE
En totalité ou séparément,
PAR CORPS DE FERME,

BELLE PROPRIÉTÉ

Située commune de Parçay, canton de Noyant (Maine-et-Loire), à 24 kilomètres de Saumur,

Composée de :

Maison de maître en bon état et plusieurs corps de ferme.

Contenance : 160 hectares.

Accès facile. — Belle chasse.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GUÉRIN, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire), chargé de la vente et dépositaire des titres de propriété.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 24 juin 1866,

MAISON AVEC JARDIN, rue de Bordeaux, n° 7.

S'adresser audit notaire. (304)

A CÉDER

UN MAGASIN D'ÉPICERIE, bien achalandé, dans un quartier très-favorable à ce commerce, à Saumur. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour le 15 octobre 1865,

UNE MAISON

Rue Cendrière, n° 10, avec écurie, remise, cour, pompe, caves, etc.

S'adresser à M. GIRAULT, pharmacien, rue Royale, Saumur. (190)

A VENDRE

BONNE MACHINE A BATTRE

En fonte (de Passedoit),

Pour 2 ou 4 chevaux, suivant la force, prête à marcher.

Prix : 400 fr.

S'adresser à la ferme de Louzay, commune de Thizay, sur la route même de Saumur à Chinon. (514)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2^e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

ÉTABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte du 15 JUIN au 1^{er} OCTOBRE **de JOANNETTE** Grand Hôtel. BAINS ET DOUCHES. pour 1865. Établissement hydrothérapique.

Appartement et Pension à 7 et 5 fr. par jour.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines, LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines.

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNÉ-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

LA VILLE DE SAUMUR, Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU, Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

LA FÉODALITÉ

ET

LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I^{er}. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GAULTIER, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 18 JUILLET.			BOURSE DU 19 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 60	» 15	» »	67 50	» »	» 10
4 1/2 pour cent 1852.	97	» »	» »	96 65	» »	» 35
Obligations du Trésor.	452 50	» »	» »	452 50	» »	» »
Banque de France.	3590	10	» »	3580	» »	» 10
Crédit Foncier (estamp.).	» »	» »	» »	1255	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole.	625	» »	» »	625	» »	» »
Crédit industriel.	700	» »	» »	700	» »	» »
Crédit Mobilier.	725	5	» »	725	» »	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	912 50	7 50	» »	940	27 50	» »
Orléans (estampillé).	836 25	» »	2 50	835	» »	1 25
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1038 75	» »	6 25	1045	6 25	» »
Est.	520	2 50	» »	518 75	» »	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	848 75	3 75	» »	846 25	» »	2 50
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	562 50	2 50	» »	565	2 50	» »
Ouest.	535	1 25	» »	537 50	2 50	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1670	» »	5	1660	» »	10
Canal de Suez.	440	» »	7 50	440	» »	» »
Transatlantiques.	520	» »	» »	520	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	64 80	» »	15	64 80	» »	» »
Autrichiens.	416 25	» »	2 50	417 50	1 25	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	486 25	» »	» »	483 75	» »	2 50
Victor-Emmanuel.	285	» »	2 50	282 50	» »	2 50
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	220	5	» »	217 50	» »	2 50
Crédit Mobilier Espagnol.	463 75	» »	2 50	466 25	2 50	» »
Saragosse.	320	» »	10	326 25	6 25	» »
Séville-Xérès-Séville.	92	2	» »	92 50	» »	50
Portugais.	190	» »	» »	200	10	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	310	» »	» »	309 75	» »	» »
Orléans.	301	» »	» »	300 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	298 75	» »	» »	299 75	» »	» »
Ouest.	297 50	» »	» »	298	» »	» »
Midi.	298	» »	» »	297 75	» »	» »
Est.	300	» »	» »	299	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.